

Boischatel, le 13 décembre 2021

Chers concitoyens et concitoyennes,  
Chers collègues du conseil municipal,

Bonsoir et bienvenue à cette séance extraordinaire du conseil portant sur le budget 2022 de la Municipalité de Boischatel.

Décembre marque la fin de l'année financière municipale, mais surtout la conclusion des travaux de planification budgétaire pour la prochaine année. Je tiens personnellement à remercier monsieur Carl Michaud, directeur général, madame Sophie Antaya, directrice générale adjointe et greffière-trésorière, ainsi que monsieur Daniel Boudreault, greffier-trésorier adjoint pour leur appui et leur soutien constant. Ils ont travaillé avec acharnement et rigueur et n'ont ménagé aucun effort pour cette importante opération.

Merci également aux membres du conseil qui ont participé activement à l'analyse des prévisions budgétaires et, particulièrement, à l'élaboration du programme triennal d'immobilisations.

Finalement, un remerciement aux directeurs de service pour leur précieuse collaboration dans la préparation de ce budget. J'aimerais également souligner la rigueur avec laquelle ils en assurent le respect tout au long de l'année. Cette année a été particulièrement difficile pour l'ensemble des employés de la Municipalité. Je tiens à les remercier de leur contribution à la lutte contre la pandémie par le respect des diverses règles imposées qui venaient complexifier leur travail.

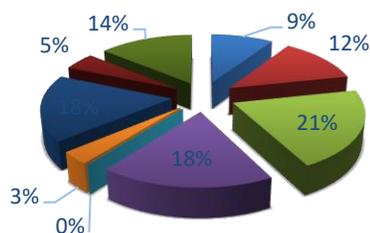
Nous vous présentons, ce soir, le budget de fonctionnement, comprenant les revenus et les dépenses annuels associés à la fourniture des services municipaux, ainsi que le programme triennal d'immobilisations qui regroupe les différents projets que la Municipalité désire effectuer sur son territoire au cours des trois prochaines années.

## **BUDGET 2022**

### **1. CHARGES**

Le montant des charges de fonctionnement, incluant les remboursements en capital des emprunts de la Municipalité pour l'année 2022, s'élève à 17 582 557 \$, comparativement à 15 629 258 \$ en 2021, représentant une hausse de 12 %.

## TABLEAU 1 : Charges 2022

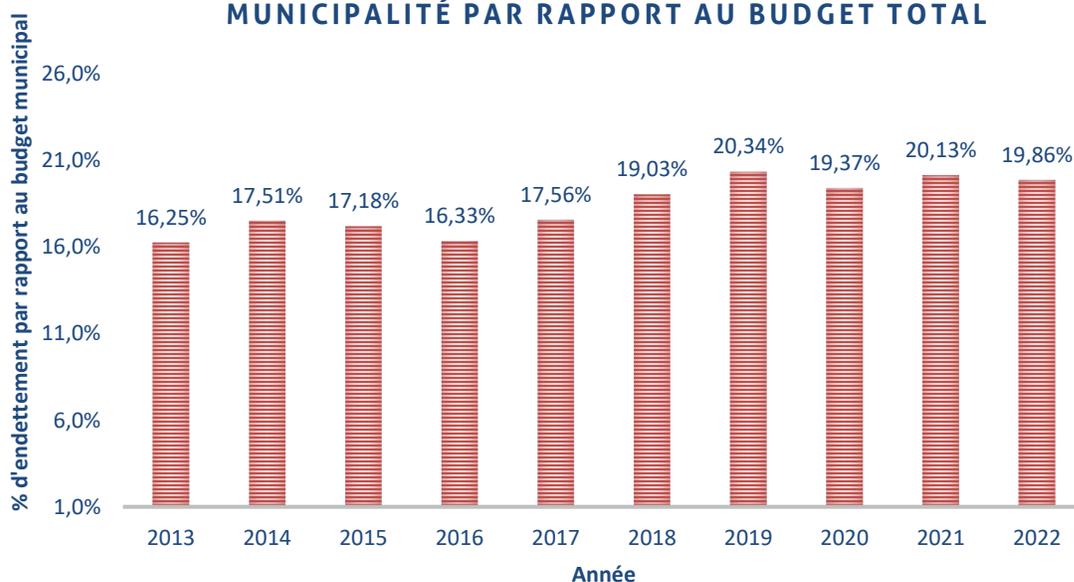


■ Administration générale	2 006 779 \$	9.26%
■ Sécurité publique	2 685 151 \$	12.38%
■ Transport	4 484 368 \$	20.68%
■ Hygiène du milieu	3 956 244 \$	18.25%
■ Santé et bien-être	14 047 \$	0.06%
■ Aménagement et urbanisme	701 589 \$	3.24%
■ Loisirs et culture	3 793 365 \$	17.50%
■ Frais financiers	1 016 081 \$	4.69%
■ Remboursement dette et fonds de roulement	3 024 429 \$	13.95%

- À l'**Administration**, le budget passe à 2 006 779 \$, soit une hausse de 7 %, due à l'embauche d'employés et à la hausse de la quote-part de la MRC (12.5%).
- À la **Sécurité publique**, le budget total de 2 685 151 \$ est en hausse de 9 %. Cette augmentation s'explique, entre autres, par la hausse du coût de la Sûreté du Québec ainsi qu'à l'évaluation des heures d'intervention du Service de sécurité incendie.
- Globalement, le budget **Transport**, qui inclut la voirie, l'enlèvement de la neige, l'éclairage de rues, la signalisation et le transport en commun, connaît une hausse de 14 % pour atteindre 4 484 368 \$. Cette hausse est due, entre autres, à l'augmentation de l'amortissement pour un montant de plus de 85 000 \$, non taxé aux citoyens, à la hausse du prix de l'essence ainsi qu'à l'entretien de certains véhicules. **Il est important de préciser que la modification de la présentation des revenus et dépenses liée au transport en commun augmente les charges, mais également les revenus. Il n'y a aucune hausse pour le citoyen.**
- L'activité **Hygiène du milieu** se voit accorder un budget de 3 956 244 \$, en hausse de 10 %. Cette hausse est due, entre autres, à l'augmentation de l'amortissement pour un montant de près de 45 000 \$, non taxé aux citoyens, aux coûts liés à l'écocentre qui a été particulièrement utilisé cette année, à l'augmentation des coûts pour les matières résiduelles ainsi qu'à une hausse de la quote-part de la Régie des eaux usées.
- Les prévisions budgétaires de l'activité **Santé et bien-être**, qui concernent le logement social, restent stables à 14 047 \$.
- Le budget de l'**Urbanisme et du développement du territoire** est établi à 701 589 \$, soit une augmentation d'un peu plus de 100 000 \$ attribuable à l'embauche d'un employé supplémentaire ainsi qu'aux programmes de plantation d'arbres et d'analyse d'eau potable.
- Le budget **Loisirs et culture** passe à 3 793 365 \$, soit une hausse de 15 %, principalement liée au fait de la reprise des diverses activités après 2 ans de pandémie et à des travaux prévus au Domaine de la rivière.

- Pour leur part, les frais de financement se situent 1 016 081 \$, en baisse de 100 506 \$. Le remboursement de capital et d'intérêts de la dette à long terme totalise 3 613 534 \$. Il est important de noter que, malgré les importants investissements qui ont été réalisés et considérant qu'un montant de 122 211 \$ est payable par les débiteurs de la Municipalité, la **portion du budget consacrée au remboursement de la dette à long terme attribuable à la population de Boischatel se situe à 19,86 %**, et ce, malgré les nombreux investissements majeurs de la Municipalité.

**TABLEAU 2: FRAIS DE FINANCEMENT ET REMBOURSEMENT DE LA DETTE À LONG TERME IMPUTABLES À LA MUNICIPALITÉ PAR RAPPORT AU BUDGET TOTAL**



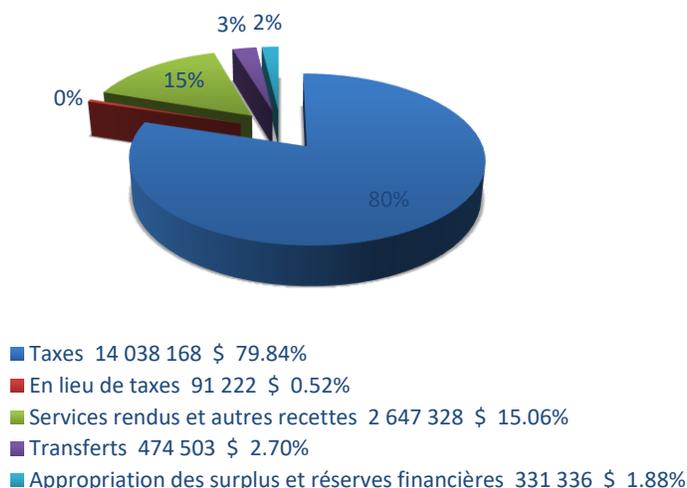
- Enfin, il est important de noter que les amortissements ne constituent pas une dépense, mais reflètent plutôt le niveau annuel de dépréciation des immobilisations réalisées par la Municipalité ou cédées par les promoteurs. Ils représentent quand même un montant de 4 099 496 \$.

## 2. REVENUS

Les charges d'opération seront financées par les sources de revenus suivantes :

Sources de revenus	2021	2022	Variation
Taxes et tarifications	12 573 914 \$	14 038 168 \$	12 %
Gouv. Québec & Canada	86 551 \$	91 222 \$	5 %
Services rendus	2 146 071 \$	2 647 328 \$	23 %
Transferts conditionnels	141 888 \$	474 503 \$	234 %
Appropriation de surplus et réserves financières	96 000 \$	331 336 \$	245 %
Réserve financière élections	72 000 \$	0\$	- 100 %
Aide financière COVID	512 834 \$	0\$	- 100 %
<b>Total</b>	<b>15 629 258 \$</b>	<b>17 582 557 \$</b>	<b>12 %</b>

### TABLEAU 3 : Revenus 2022



#### A) Taxe foncière générale

Comme le nouveau rôle d'évaluation pour les années 2022, 2023 et 2024 prévoit une augmentation moyenne de la valeur des propriétés unifamiliales de l'ordre de 6,30 % par rapport au rôle précédent, le conseil municipal a opté pour une diminution du taux de la taxe foncière générale. Le taux est diminué à 0,9117 \$ du 100 \$ d'évaluation pour les immeubles résidentiels, comparativement à 0,9235 \$ en 2021. Pour la catégorie des immeubles non résidentiels et industriels, il passe à 2,0993 \$ du 100 \$ d'évaluation comparativement à 2,1259 \$ en 2021. La valeur imposable est établie à plus de 1 259 M\$ pour la prochaine année.

L'objectif du conseil municipal est de respecter la capacité de payer des citoyens, qui doivent composer avec une inflation grimpante, tout en continuant d'offrir des services de qualité. L'année dernière, l'aide financière gouvernementale en contexte de COVID nous avait permis de geler les taxes. Cette aide est inexistante cette année, mais la Municipalité doit également faire face à la hausse des prix à la consommation.

#### B) Tarification du réseau d'aqueduc

Pour l'année 2022, le tarif par unité de logement desservie est augmenté à 132,75 \$ soit une hausse de 8,49\$.

#### C) Tarification de la cueillette des matières résiduelles

Ce tarif est en hausse pour s'établir à 184 \$ par unité de logement soit une hausse de 13\$.

#### D) Impact sur la charge fiscale moyenne

La charge fiscale totale d'une propriété unifamiliale sans services d'aqueduc et d'égouts, ayant une valeur moyenne de 366 884 \$ d'après le nouveau rôle triennal, sera de 3 528,88 \$ et pour les unités desservies par les réseaux municipaux, la charge fiscale pour la propriété moyenne sera de 3 661,63 \$ en 2022.

Les citoyens qui observent une diminution de la valeur de leur propriété auront droit à une baisse de leur compte de taxes, tandis que ceux qui observent une augmentation verront leur charge fiscale augmenter, mais la charge fiscale moyenne est équivalente à l'IPC au 30 septembre 2021 de 5,1 %.

## TABLEAU 4 : Impact sur la charge fiscale moyenne

### COMPARATIF (PROPRIÉTÉ UNIFAMILIALE MOYENNE)

	2021	Variation	2022	%
Valeur moyenne	345 145 \$	21 739 \$	366 884 \$	6,3 %
Taux de taxe générale	0,9235 \$	(0,0118) \$	0,9117 \$	- 1,3 %
<b>Taxe générale</b>	<b>3 187,41 \$</b>	157,47 \$	<b>3 344,88 \$</b>	4,9 %
<b>Tarif ordures</b>	<b>171,00 \$</b>	13,00 \$	<b>184,00 \$</b>	7,6 %
<b>Tarif eau potable</b>	<b>124,26 \$</b>	8,49 \$	<b>132,75 \$</b>	6,8 %
<b>Total sans services</b>	<b>3 358,41 \$</b>	170,47 \$	<b>3 528,88 \$</b>	<b>5,1 %</b>
<b>Total avec services</b>	<b>3 482,67 \$</b>	178,96 \$	<b>3 661,63 \$</b>	<b>5,1 %</b>

#### E) Modalités de paiement.

Il est convenu de maintenir le paiement du compte de taxes en quatre versements pour l'année 2022, et ce, sans intérêts.

### PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS 2022-2024

Le programme triennal d'immobilisations 2022-2024 prévoit des investissements totaux de 27 219 519 \$ (incluant les projets pouvant être subventionnés), dont 7 132 634 \$ sont prévus en cours d'année 2022. Il est important de préciser que la Municipalité utilisera l'enveloppe budgétaire de la TECQ pour la réfection des rues des Grès, Vézina, Tardif et Gravel planifiée en 2022.

Description des projets	Projets Année 2022	Projets Année 2023	Projets Année 2024	Total des trois années
Réfection infrastructures	510 750 \$	210 000 \$	245 000 \$	965 750 \$
Garage municipal et aménagement	100 000 \$	6 500 000 \$	- \$	6 600 000 \$
Abri à sel (Bédard)	- \$	- \$	350 000 \$	350 000 \$
Aménagement stationnement HDV	- \$	100 000 \$	450 000 \$	550 000 \$
Rue des Grès, Vézina, Tardif et Gravel	4 400 000 \$	- \$	- \$	4 400 000 \$
Rue Dugal	- \$	150 000 \$	3 000 000 \$	3 150 000 \$

Services rue des Opales	- \$	3 500 000 \$	- \$	3 500 000 \$
Acquisition véhicules et équipements	1 621 884 \$	2 010 885 \$	805 000 \$	4 437 769 \$
Parcs	200 000 \$	2 516 000 \$	- \$	2 716 000 \$
Maison Vézina	300 000 \$	250 000 \$	- \$	550 000 \$
	<b><u>7 132 634 \$</u></b>	<b><u>15 236 885 \$</u></b>	<b><u>4 850 000 \$</u></b>	<b><u>27 219 519 \$</u></b>
Règlement d'emprunt	6 465 750 \$	15 026 000 \$	4 795 000 \$	26 286 750 \$
Fonds de roulement	666 884 \$	210 885 \$	55 000 \$	932 769 \$
<b>Total des trois ans</b>	<b><u>7 132 634 \$</u></b>	<b><u>15 236 885 \$</u></b>	<b><u>4 850 000 \$</u></b>	<b><u>27 219 519 \$</u></b>

## CONCLUSION

Tout en prévoyant la réalisation des travaux d'entretien qui s'imposent et en poursuivant l'amélioration des services, des infrastructures et des édifices municipaux, votre conseil municipal a tenu à limiter l'augmentation de la charge fiscale.

Nous tenons à vous assurer qu'au cours de la prochaine année, nous déploierons tous les efforts requis pour un développement efficace et harmonieux du territoire de Boischatel, afin que notre municipalité continue d'être reconnue et appréciée, tant à l'interne qu'à l'externe, comme un milieu de vie exceptionnel où la qualité et l'accessibilité des services à la population constituent sa marque distinctive.

En terminant, je tiens à rappeler le travail exceptionnel de nos gestionnaires qui, malgré la pandémie et l'inflation, savent contrôler les dépenses, tout en assurant la qualité des services à la population.

Benoit Bouchard  
Maire